

LIGUE DE FOOTBALL – DES HAUTS DE FRANCE
47 AVENUE DU PONT DE BOIS – BP 363
59666 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Association déclarée à la Préfecture du Nord
le 30 août 1919 - n° 903

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

BILAN DU 1^{ER} JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES PETIT-DARQUE
293 avenue de la Polonia
B.P. 37
62251 HENIN-BEAUMONT CEDEX



PETIT - DARQUE

Société de Commissariat aux comptes

293 avenue de la polonia
BP37 - 62251 Henin-Beaumont cedex
Tél. 03 21 13 98 98
Fax 03 21 13 98 99
accueil@darque-associes.com

Jean-Marie COUVEZ
Commissaire aux comptes

Société de Commissariat aux Comptes PETIT - DARQUE
Sarl au capital de 50 000 € inscrite près la Cour Régionale des commissaires aux Comptes
domiciliée dans le ressort de la Cour d'Appel de Douai

**LIGUE DE FOOTBALL – DES
Hauts de France**
47, Avenue du Pont de Bois – BP 363
59666 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Hénin Beaumont, le 09 Septembre 2026

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 Juin 2026

A l'Assemblée Générale de l'association « LIGUE DE FOOTBALL – DES HAUTS DE FRANCE »

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE FOOTBALL - Des Hauts de France relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion



Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels : la note Principes généraux concernant les règles et méthodes comptables suivant l'application du nouveau règlement 2022.06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de Ligue.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Le Commissaire aux Comptes,
Société **PETIT DARQUE***

Jean Marie COUVEZ



Bilan actif

Ligue Football des Hauts de France

Etats de synthèse au 30/06/2026

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/26	Net au 30/06/25
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	8 239,24	8 239,24		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	712 752,02	351 276,93	361 475,09	361 475,09
Constructions	12 490 211,35	4 653 242,76	7 836 968,59	8 111 297,92
Installations techniques, matériel et outillage industriel	63 580,34	63 580,34		
Autres immobilisations corporelles	1 263 141,36	1 015 685,64	247 455,72	248 482,83
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINEES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	13 618,53		13 618,53	13 338,54
Prêts	31 309,00		31 309,00	19 943,00
Autres immobilisations financières	2 994,90		2 994,90	2 337,90
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	14 585 846,74	6 092 024,91	8 493 821,83	8 756 875,28
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks et en-cours	28 691,44		28 691,44	35 579,08
Avances et acomptes versés sur commandes	22 571,37		22 571,37	18 190,00
CREANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	148 007,87	23 819,00	124 188,87	137 343,82
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 117 835,30		1 117 835,30	1 002 491,72
Charges constatées d'avance	38 872,47		38 872,47	21 727,34
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	1 550 871,41		1 550 871,41	1 655 871,41
Disponibilités	502 547,04		502 547,04	1 016 989,42
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	3 409 396,90	23 819,00	3 385 577,90	3 888 192,79
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	17 995 243,64	6 115 843,91	11 879 399,73	12 645 068,07



Bilan passif

Ligue Football des Hauts de France

Etats de synthèse au 30/06/2026

	Net au 30/06/26	Net au 30/06/25
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	1 055 826,76	1 055 826,76
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Réserves:		
Réserves pour projet de l'entité	328 687,88	328 687,88
Report à nouveau	1 109 216,79	703 125,70
Excédent ou déficit de l'exercice	144 768,97	406 091,09
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	889 686,71	921 881,41
TOTAL (1)	3 528 187,11	3 415 612,84
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou dotations		
Fonds dédiés	22 500,00	22 500,00
TOTAL (2)	22 500,00	22 500,00
PROVISIONS		
Provisions pour charges	593 751,00	611 510,00
TOTAL (3)	593 751,00	611 510,00
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 988 808,89	5 703 852,43
Emprunts et dettes financières diverses	1 242 637,55	320 373,24
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 192,20	100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	372 825,38	513 158,69
Dettes des legs ou dotations		
Dettes fiscales et sociales	895 856,97	816 089,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 645,40	48 128,64
Autres dettes	165 995,23	1 193 742,40
TOTAL (4)	7 734 961,62	8 595 445,23
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	11 879 399,73	12 645 068,07



COMPTE DE RESULTAT

Ligue Football des Hauts de France

Etats de synthèse au 30/06/2026

	du 01/07/25 au 30/06/26	du 01/07/24 au 30/06/25
PRODUITS D'EXPLOITATION:		
Cotisations		
Cotisations	7 664 920,68	7 576 804,66
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
-dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	2 203 798,02	1 210 555,89
-dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	111 499,88	122 163,33
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consom		
Ressources liées à la générosité du public		
-dons manuels		
-Mécénats		
-Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Contributions financières	2 511 450,70	2 663 720,00
Reprises sur amortiss.; dépréciat.; provisions		
Reprises sur amortiss.; dépréciat.; provisions	56 212,75	1 262 287,08
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelle		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Autres produits	415 574,24	118 164,93
Total des produits d'exploitation (I)	12 963 456,27	12 953 695,89
CHARGES D'EXPLOITATION:		
Achats de marchandises	264 859,28	259 452,76
Variation de Stock	6 887,64	-6 531,26
Autres achats et charges externes	4 621 823,48	4 677 669,64
Aides financières	2 512 073,00	2 485 196,00
Impôts, taxes et versements assimilés	361 692,27	336 381,24
Salaires	2 980 073,08	2 731 467,68
Cotisations sociales	1 492 956,69	1 300 985,37
Dotations aux amortissements/ dépréciations/provisions	430 659,77	478 342,98
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corpore		
Report en fonds dédiés	22 500,00	22 500,00
Autres charges	65 324,31	92 591,09
Total des charges d'exploitations (II)	12 758 849,52	12 378 055,50
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)-(II)	204 606,75	575 640,39
PRODUITS FINANCIERS:		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	41 291,11	62 093,54
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		



COMPTE DE RESULTAT

Ligue Football des Hauts de France

Etats de synthèse au 30/06/2026

	du 01/07/25 au 30/06/26	du 01/07/24 au 30/06/25
Total des produits financiers (III)	41 291,11	62 093,54
CHARGES FINANCIERES:		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	101 128,89	110 623,33
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placemen		
Total des charges financières (IV)	101 128,89	110 623,33
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-59 837,78	-48 529,79
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	144 768,97	527 110,60
PRODUITS EXCEPTIONNELS:		
Total des produits exceptionnels (V)		141 399,37
CHARGES EXCEPTIONNELLES:		
Total des charges exceptionnels (VI)		262 418,88
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-121 019,51
Total des produits	13 004 747,38	13 157 188,80
Total des charges	12 859 978,41	12 751 097,71
EXCEDENT OU DEFICIT	144 768,97	406 091,09
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CONTRIBUTIONS:		
Dons en nature		
Prestations en nature	302 479,00	284 104,50
Bénévolat	188 894,00	186 694,00
TOTAL	491 373,00	470 798,50
EMPLOIS:		
Mise à disposition gratuite de biens et services	302 479,00	284 104,50
Prestations en nature		
Personnel bénévole	188 894,00	186 694,00
TOTAL	491 373,00	470 798,50



**LIGUE DE FOOTBALL
DES HAUTS DE FRANCE**



Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
30/06/2026
Montants exprimés en Euros



Ligue de Football des hauts de France**Annexe aux comptes annuels 30 juin 2026****PREAMBULE**Présentation de l'associationObjet social : Extrait des statuts : Article 8 :

L'association Ligue de Football des Hauts de France est une association déclarée créée avec l'accord de la Fédération Française de Football et régie par la loi de 1^{er} juillet 1901.

« Elle a plus particulièrement pour objet : - d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ; - de délivrer les titres régionaux et procéder aux sélections régionales ; - de procéder à la délivrance des licences dans le Territoire ; - de mettre en œuvre le projet de formation fédéral »

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association assure la gestion du football sur l'ensemble du territoire des hauts de France.

Description des moyens mis en œuvre :

« La Ligue exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont elle fixe les modalités et les règlements. »

La Ligue comprend les membres suivants :

- Les associations sportives affiliées à la FFF ayant leur siège social sur le Territoire (les « Clubs »).
- Des membres d'honneur, donateur ou bienfaiteur (« Membres d'Honneur »), qualité décernée par le Conseil de Ligue de la Ligue à toute personne qui a rendu des services signalés à la FFF, à la Ligue ou à la cause du football.

La Ligue comprend les organes suivants qui contribuent à son administration et à son fonctionnement : -

- L'Assemblée Générale
- Le Conseil de Ligue
- Le Bureau.



Les principaux moyens mis en œuvre par la structure pour réaliser ses activités sont :

Moyens matériels :

- Un immeuble en pleine propriété au 47 avenue du pont de bois à Villeneuve D'Ascq (siège social)
- Un immeuble en pleine propriété au 400 rue Colbert à Amiens (centre Technique Antenne régionale)
- Des véhicules en propriété et en location
- Du matériel de bureau et informatique
- Du mobilier

Moyens humains : L'effectif au 30 juin 2026 se compose de 76 salariés.

La saison 2025/ 2026 :

L'exercice social clos le 30/06/2026 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 30/06/25 avait une durée de 12 mois également.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est 11 879 399.73 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de + 144 768.97 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le conseil de Ligue.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

Fonds Plan Stop violence :

Le conseil de Ligue du 11/09/2025 a acté la création d'un fonds affecté à l'action stop violence à hauteur de 186 000 euros. Les fonds doivent être utilisées au plus tard le 30/06/2027 (2 ans). Au 30/06/2026 ce fonds a été soldé.

Fonds Plan relance des clubs : Au 30/06/2025 existait également le fonds relance des clubs pour 162 613.88 euros. Au 30/06/2026 ce fonds a également été soldé.



EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Un contrôle Urssaf a été réalisé au titre des années 2023 à 2025. En date du 12/08/2026 la LFHF a reçu par courrier, une confirmation d'observations suite à contrôle faisant état d'un redressement à hauteur de 1780 euros.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022. A compter du 01/07/2025, les comptes de transferts de charges sont transférés aux comptes de produits des activités annexes, les produits et charges exceptionnels sont comptabilisés en résultat courant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous

Immobilisations brutes = 14 585 846.74 E

Tableau des immobilisations 30/06/2026							
		Valeur Brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute fin d'exercice
			Réévaluations	Acquisitions	Par virement	Par cession	
	Immobilisations incorporelles						
205000	Logiciels	8 239,24					8 239,24
	Total II	8 239,24	0,00	0,00	0,00	0,00	8 239,24
	Immobilisations corporelles						
211000--	Terrain Picardie	88 420,43					88 420,43
211000CT	Terrain centre technique Amiens	121 794,50					121 794,50
211009--	Terrain.villeneuve.ascq.	151 260,16					151 260,16
212000--	Agenc. Amena Terrain Picardie	351 276,93					351 276,93
213000--	Immeuble ligue	3 178 612,47					3 178 612,47
213006--	Immeuble Picardie	91 469,41					91 469,41
213007--	Construction Picardie	167 884,80					167 884,80
213008CT	Immeuble centre technique Amiens	8 140 025,20					8 140 025,20
213500--	Agenc.amenag.instal.ligue	329 808,68		36 512,40			366 321,08
213501--	Agenc.amenag.install. Picardie	58 220,47					58 220,47
213506CT	Agencement centre technique Amiens	19 372,89					19 372,89
214000CT	Synthétique centre technique Amiens	468 305,04					468 305,04
215001--	matériel Picardie	63 580,34					63 580,34
218100--	Structures gonflables	87 014,44		18 281,19			105 295,63
2182----	Matériel de transport	334 167,16			212 081,51		122 085,65
218200--	Matériel de transport Picardie	158 330,72					158 330,72
218300--	Mater.bureau et infor.ligue	302 950,58		54 075,70			357 026,28
218300CT	Matériel bureau centre technique Amiens	7 065,76		4 154,71			11 220,47
218311--	Matériel Arbitrage	15 523,32		2 836,26			18 359,58
218312--	Matériel de bureau et informatique I.F.F	14 974,26					14 974,26
218320--	Mobilier extérieur.	2 172,60					2 172,60
218400--	Mobilier ligue	145 516,58		9 032,08			154 548,66
218400CT	Mobilier centre technique Amiens	175 145,42					175 145,42
218410	Mobilier Picardie	0,00					0,00
218900--	Matériel bureau Pôles espoirs	10 101,77					10 101,77
218910--	Mobilier Pôles espoirs	64 560,67					64 560,67
218920--	Matériel médical	69 319,65					69 319,65
	Total III	14 616 874,25	0,00	124 892,34	212 081,51	0,00	14 529 685,08
	Immobilisations financières						
271000	Titres immobilisés	13 338,54		279,99			13 618,53
274800	Prêt 1% logement	19 943,00		11 366,00			31 309,00
275000	Dépôts et cautionnements versés	2 337,90		657,00			2 994,90
	Total IV	35 619,44	0,00	12 302,99	0,00	0,00	47 922,43
	Total Général	15 168 424,53	0,00	137 195,33	212 081,51	0,00	14 585 846,75



Amortissements et provisions d'actif = 6 092 024.91 E

Tableau des amortissements 30/06/26						
SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Valeur en début	Augmentations: dotations	Diminutions: Sorties/Rep	Valeur Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles						
205000	Logiciels		8 239,24	0,00		8 239,24
Total I			8 239,24	0,00	0,00	8 239,24
Immobilisations corporelles						
212000	Agencement aménagement terrain picardie		351 276,93			351 276,93
213000--	Immeuble ligue		2 526 447,26	36 795,75		2 563 243,01
213006--	Immeuble Picardie		91 469,41			91 469,41
213007--	Construction Picardie		167 884,80			167 884,80
213008CT	Immeuble centre technique Amiens		1 162 426,18	219 077,23		1 381 503,41
213500--	Agenc.amenag.install.ligue		198 937,71	26 734,02		225 671,73
213501--	Agenc.amenag.install. Picardie		56 275,83	1 944,64		58 220,47
213506CT	Agencement centre technique Amiens		9 024,39	2 874,84		11 899,23
214000CT	Synthétique centre technique Amiens		129 935,45	23 415,25		153 350,70
215001--	matériel Picardie		63 580,34			63 580,34
218100--	Structures gonflables		82 167,77	6 250,21		88 417,98
2182----	Matériel de transport		308 840,36	8 762,35	212 081,51	105 521,20
218200--	Matériel de transport Picardie		158 330,72			158 330,72
218300--	Mater.bureau et infor.ligue		208 366,72	42 946,37		251 313,09
218300CT	Materiel bureau centre technique Amiens		1 075,62	1 819,00		2 894,62
218311--	Materiel Arbitrage		11 321,18	1 862,31		13 183,49
218312--	Matériel de bureau et informatique I.F.F		14 974,25			14 974,25
218320--	Mobilier extérieur.		1 767,16	134,78		1 901,94
218400--	Mobilier ligue		132 778,59	3 075,83		135 854,42
218400CT	Mobilier centre technique Amiens		81 832,34	17 842,90		99 675,24
218410	Mobilier Picardie		0,00			0,00
218900--	Materiel bureau Pôles espoirs		9 520,57	217,80		9 738,37
218910--	Mobilier Pôles espoirs		58 065,18	6 495,49		64 560,67
218920--	Matériel médical		69 319,65			69 319,65
Total II			5 895 618,41	400 248,77	212 081,51	6 083 785,67
Total Général			5 903 857,65	400 248,77	212 081,51	6 092 024,91



Détail des amortissements et provisions en fin de période

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période 30/06/26						
	Nature des bien immobilisés	Montant	Amortissements	Valeur nette	Durée	Méthode
Immobilisations incorporelles						
205000	Logiciels	8 239,24	8 239,24	0,00	1 à 3 ans	Linéaire
	Total I	8 239,24	8 239,24	0,00		
Immobilisations corporelles						
211000--	Terrain Picardie	88 420,43		88 420,43	Non amortiss.	Linéaire
211000CT	Terrain centre technique Amiens	121 794,50		121 794,50	Non amortiss.	Linéaire
211009--	Terrain.villeneuve.ascq.	151 260,16		151 260,16	Non amortiss.	Linéaire
212000	Agenc. Amena Terrain Picardie	351 276,93	351 276,93	0,00	5 ans	Linéaire
213000--	Immeuble ligue	3 178 612,47	2 563 243,01	615 369,46	10 à 25 ans	Linéaire
213006--	Immeuble Picardie	91 469,41	91 469,41	0,00	25 ans	Linéaire
213007--	Construction Picardie	167 884,80	167 884,80	0,00	20 ans	Linéaire
213008CT	Immeuble centre technique Amiens	8 140 025,20	1 381 503,41	6 758 521,79	20 à 50 ans	Linéaire
213500--	Agenc.amenag.instal.ligue	366 321,08	225 671,73	140 649,35	5 à 10 ans	Linéaire
213501--	Agenc.amenag.install. Picardie	58 220,47	58 220,47	0,00	10 à 20 ans	Linéaire
213506CT	Agencement centre technique Amiens	19 372,89	11 899,23	7 473,66	5 à 12 ans	Linéaire
214000CT	Synthétique centre technique Amiens	468 305,04	153 350,70	314 954,34	20 ans	Linéaire
215001--	matériel Picardie	63 580,34	63 580,34	0,00	1 à 5 ans	Linéaire
218100--	Structures gonflables	105 295,63	88 417,98	16 877,65	3 à 5 ans	Linéaire
2182----	Matériel de transport	122 085,65	105 521,20	16 564,45	5 ans	Linéaire
218200--	Matériel de transport Picardie	158 330,72	158 330,72	0,00	5 ans	Linéaire
218300--	Mater.bureau et infor.ligue	357 026,28	251 313,09	105 713,19	3 à 5 ans	Linéaire
218300CT	Matériel bureau centre technique Amiens	11 220,47	2 894,62	8 325,85	3 ans	Linéaire
218311--	Matériel Arbitrage	18 359,58	13 183,49	5 176,09	5 ans	Linéaire
218312--	Matériel de bureau et informatique I.F.F	14 974,26	14 974,25	0,01	3 à 5 ans	Linéaire
218320--	Mobilier exterieur.	2 172,60	1 901,94	270,66	10 ans	Linéaire
218400--	Mobilier ligue	154 548,66	135 854,42	18 694,24	3 à 10 ans	Linéaire
218400CT	Mobilier centre technique Amiens	175 145,42	99 675,24	75 470,18	5 à 10 ans	Linéaire
218900--	Matériel bureau Pôles espoirs	10 101,77	9 738,37	363,40	3 à 5 ans	Linéaire
218910--	Mobilier Pôles espoirs	64 560,67	64 560,67	0,00	5 à 10 ans	Linéaire
218920--	Matériel médical	69 319,65	69 319,65	0,00	3 à 5 ans	Linéaire
	Total II	14 529 685,08	6 083 785,67	8 445 899,41		
	Total Général	14 537 924,32	6 092 024,91	8 445 899,41		



Etat des créances : 1 381 390.44 E

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	13 618,53		13 618,53
Prêts (1) (2)	31 309,00		31 309,00
Autres immobilisations financières	2 994,90		2 994,90
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	-23 819,00	-23 819,00	
Autres créances clients	148 007,87	148 007,87	
Avances et acomptes	22 571,37	22 571,37	
Personnel et comptes rattachés	2 639,46	2 639,46	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 180,27	18 180,27	
Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	
Etat et Taxe sur la valeur ajoutée	2 849,69	2 849,69	
Autres impôts taxes et versements assimilés	10 627,00	10 627,00	
Divers (produits à recevoir)	200 961,17	200 961,17	
Groupe et associés (2) dont:	776 079,48	776 079,48	
	FFF	204 887,20	204 887,20
	Districts/Promofoot	3 003,64	3 003,64
	Clubs	568 188,64	568 188,64
Débiteurs divers, dont :	106 498,23	106 498,23	
	Fournisseurs Débiteurs	7 218,86	7 218,86
	Etat, subventions à recevoir	99 279,37	99 279,37
Charges constatées d'avance	68 872,47	68 872,47	
TOTAL	1 381 390,44	1 333 468,01	47 922,43

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Produits à recevoir par postes du bilan = 243 796.32^E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres Créances	200 961,17
Disponibilités	42 835,15
Total	243 796,32

Charges constatées d'avance = 68 872.47 E

Les charges constatées d'avance ne sont que de charges ordinaires dont la récupération sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Libellé	à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres complémentaires	1 055 826,76			1 055 826,76
Réserves pour projet de l'entité	328 687,88			328 687,88
Report à nouveau	703 125,70	406 091,09		1 109 216,79
Excédent ou déficit de l'exercice	0,00	144 798,97		144 798,97
TOTAUX	2 087 640,34	550 890,06	0,00	2 638 530,40

Fonds Dédiés = 22 500^E

Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture	Reports	UTILISATIONS			A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	0	22 500				22 500	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
Total		22 500,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00

Provisions = 593 751 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges	611 510		17 759		593 751
Total	611 510,00	0,00	17 759,00	0,00	593 751,00

Etat des dettes = 7 734 961.62 E

Etat des dettes

	Montant brut	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	4 988 808,89	681 420,71	2 146 877,81	2 160 510,37
Dettes financières diverses	1 242 637,55	1 242 637,55		
Avances et acomptes	1 192,20	1 192,20		
Fournisseurs et comptes rattachés	372 825,38	372 825,38		
Personnel et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	895 856,97	895 856,97		
Dettes sur immobilisations	67 645,40	67 645,40		
Autres dettes	165 995,23	165 995,23		
Produits constatés d'avance	0,00	0,00		
TOTAL	7 734 961,62	3 427 573,44	2 146 877,81	2 160 510,37



Charges à payer par postes du bilan = 762 055.13 E

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes, établissement de crédit	1006,78
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	638 273,50
Autres dettes	122 774,85
TOTAL	762 055,13



NOTES SUR LE COMPTE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation = 12 963 456.27 E

Les produits d'exploitation de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Ventilation des produits d'exploitation	2025/2026	TAUX	2024/2025	TAUX
Cotisations	7 565 254,00	58,40%	7 576 804,66	58,49%
-Ventes de prestations de servives	2 203 798,02	17,01%	1 210 555,89	9,35%
-subventions (publiques en 2022 tout tiers 2021)	111 499,88	0,86%	122 163,33	0,94%
-Contributions financières (en subventions en 2019)	2 611 117,38	20,16%	2 663 720,00	20,56%
Reprises sur amortiss.	56 212,75	0,43%	1 262 287,08	9,74%
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	415 574,24	3,21%	118 164,93	0,91%
Total des produits d'exploitation (I)	12 963 456,27	100%	12 953 695,89	100%

Concours publics et subventions = 111 499.88 E

Concours publics et subventions							
Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant constaté N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir N+1	Montant perçu d'avance N	Montant perçu d'avance N+1
ANS	Agence nationale sport	53 000,00	53 000,00	53 000,00			
Conseil régional	fonctionnement	48 000,00	48 000,00	48 000,00			
ASP	contrats apprentissage	10 499,88	10 499,88	10 499,88			
Total		111 499,88	111 499,88	111 499,88	0,00	0,00	0,00



Contributions financières : 2 611 117.38 E

Contributions financières			
Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant constaté en 2025/2026 en contributions financières	Montant constaté en 2024/2025 en contributions financières
F.F.F	Subvention fédérale	535 780,00	528 180,00
F.F.F	Subventions exceptionnelles	25 850,00	12 200,00
F.F.F	Convention d'objectifs pour districts	427 429,00	431 634,00
F.F.F	Convention d'objectifs LFHF	213 714,00	220 509,00
F.F.F	Convention d'objectifs LFHF foot en milieu scolaire	134 375,00	123 000,00
F.F.F	Subvention correspondant informatique	31 400,00	31 400,00
F.F.F	Subvention centre de préformation	373 108,00	375 797,00
F.F.F	Subvention pôle féminin	263 500,00	273 900,00
F.F.F	Subvention équipe technique régionale	474 100,00	564 600,00
Générali	Partenariat	99 666,68	102 500,00
	Quote part de subvention virée en résultat	32 194,70	0,00
Total		2 611 117,38	2 663 720,00



Contributions volontaires en nature : 491 373.00 E

Les contributions volontaires en nature sont constituées de :

-Heures de bénévolat valorisées pour 294 bénévoles pour un nombre d'heures annuel de 12 572 h sur la base du Smic horaire de 12.02 E de l'heure majoré de 25% de cotisations sociales soit une somme de 188 894 E.

-Mise à disposition gratuite de biens :

Des heures d'utilisation de terrain de football de l'aréna stade de Liévin, montant en cours d'évaluation.

Des jours d'occupation de salles de cours et location d'Amphithéâtre à de l'aréna stade de Liévin, valorisés au prix de vente aréna, montant en cours d'évaluation.

302479 euros d'équipements Nike mis à disposition dans le cadre d'une dotation annuel avec l'équipementier.

Engagement hors bilan :

Engagement donné :

La LFHF a affecté et hypothéqué au profit du Crédit Agricole l'immeuble figurant au cadastre N°310, lieudit rue Colbert 80 000 Amiens, d'une surface de 00ha 30a et 21ca pour un montant de 2 000 000 d'euros et l'immeuble figurant au cadastre N°117, 47 avenue du pont de bois 59650 Villeneuve d'Ascq, d'une surface de 00ha 20a et 74ca pour un montant de 3 500 000 euros tels que les biens existent, avec les droits y attachées, sans aucune exception et réserve pour une durée de 276 mois à compter du 27/02/2020.

Engagement reçu :

La Fédération Française de Football s'est portée caution solidaire à hauteur de 1 300 000 euros en principal, plus intérêts, commissions, frais accessoires, sur le prêt souscrit auprès du Crédit agricole par la LFHF portant sur le même montant en date 06/12/2021.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'équipementier Nike, la Fédération Française de Football attribue à la ligue de football des hauts de France une enveloppe budgétaire à raison de 100 000 euros par an pendant 8 ans jusqu'au 31/12/2025 pour l'achat d'équipements sportifs de la marque. Sur la saison 2025/2026, 302 479 euros d'équipements ont été acquis grâce à cette enveloppe qui se solde sur la saison 2025/2026





Société de Commissariat aux Comptes PETIT - DARQUE
Sarl au capital de 50 000 € inscrite près la Cour Régionale des commissaires aux Comptes
domiciliée dans le ressort de la Cour d'Appel de Douai

PETIT - DARQUE

Société de Commissariat aux comptes

293 avenue de la polonia
BP37 - 62251 Henin-Beaumont cedex
Tél. 03 21 13 98 98
Fax 03 21 13 98 99
accueil@darque-associes.com

Jean-Marie COUVEZ

Commissaire aux comptes

LIGUE DE FOOTBALL – Des

Hauts de France

47, Avenue du Pont de Bois – BP 363

59666 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2026

Aux Membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Hénin Beaumont, le 09 Septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes
Société PETIT DARQUE

Jean Marie COUVEZ

